



HAL
open science

L'ordre des familles

Sébastien Y. Roux, Anne-Sophie Vozari

► **To cite this version:**

Sébastien Y. Roux, Anne-Sophie Vozari. L'ordre des familles. Sébastien Roux; Anne-Sophie Vozari. Familles : nouvelle génération, PUF; La vie des idées, pp.5-15, 2020, 978-2130818731. hal-02179130

HAL Id: hal-02179130

<https://hal.science/hal-02179130>

Submitted on 10 Jul 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

INTRODUCTION

L'ORDRE DES FAMILLES

Sébastien Roux
Anne-Sophie Vozari

Les évolutions du droit familial suscitent aujourd'hui des prises de position passionnées. En France, les manifestations de 2013 autour de l'ouverture du mariage et de la filiation aux personnes de même sexe ont marqué les esprits : défilés monstres dans les rues des principales villes du pays, prises de positions enflammées sur tous supports médiatiques, émergences de nouveaux relais militants, réactivation des réseaux catholiques, mobilisation des défenseurs de la cause LGBT, etc.¹ La violence de l'expression politique a choqué – et surpris tous les observateurs, qu'ils soient nationaux ou internationaux. Pourtant, ces manifestations ne peuvent s'interpréter comme épiphénomène, réaction ponctuelle ou anomalie historique. Bien au contraire, elles s'inscrivent dans une séquence longue qui, depuis le milieu des années 1990, politise les « questions familiales ». Depuis les premiers débats sur le Pacs² jusqu'à ceux, plus récents, sur l'ouverture de la procréation médicalement assistée (PMA) aux femmes célibataires ou en couple de même sexe, les évolutions législatives sont scrutées, espérées ou combattues. Qu'il s'agisse, par exemple, des réformes du droit de garde et de l'autorité parentale, des dons de gamètes et de produits humains ou du développement d'un « droit des origines », la « famille » n'en finit plus d'être un « problème »³ d'une ampleur nouvelle et singulière.

Pourquoi une telle actualité ? La famille n'est-elle pas, après tout, un enjeu politique ancien ? Depuis le XVIII^e siècle au moins la régulation des agencements privés a constamment fait l'objet de controverses et d'interventions. Les exemples sont nombreux : la Révolution française et ses réformes du droit familial et à la filiation⁴ ; la centralité de la maternité dans le débat politique sous la III^e République⁵ ; les angoisses coloniales autour des agencements domestiques et les menaces raciales qu'ils incarnent⁶ ; les libérations féministes et la conquête des droits

¹ Les protestations suscitées en France par l'ouverture du mariage civil aux couples de même sexe font plus largement écho à d'autres mobilisations, à l'échelle européenne, autour des questions sexuelles et reproductives. Voir notamment Massimo Prearo & Sara Garbagnoli, *La croisade « anti-genre » du Vatican aux manif pour tous*, Paris, Textuel, 2017 ; Martina Avanza & Magali Della Sudda, « Ripostes catholiques », *Genre, sexualité & société*, n° 18, 2017.

² L'adoption du Pacs est un moment central dans la reconfiguration récentes des problématiques familiales. Pour une analyse du moment, on pourra se référer à Daniel Borillo, Éric Fassin, Marcela Iacub (dir.), *Au delà du PACS : l'expertise familiale à l'épreuve de l'homosexualité*, Puf, 2001. Pour une mise en perspective historique de ces années charnières et des arguments mobilisés, voir Camille Robcis, *La Loi de la parenté. La famille, les experts, la République*, Paris, Fahrenheit, 2016 [2013].

³ Pour Michel Foucault la « problématisation » se définit comme « l'élaboration d'un domaine de faits, de pratiques et de pensées qui me semblent poser des problèmes à la politique ». Cf. Michel Foucault, « Polémique, politique et problématiques » in *Dits et écrits tome 4*, n°342, Paris, Gallimard, 1994.

⁴ André Burguière, « La Révolution et la famille », *Annales ESC*, n° 46-1, 1991, p. 151-168.

⁵ Anne Cova, *Maternité et droits des femmes en France, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Anthropos, 1997.

⁶ Ann Laura Stoler, *La Chair de l'empire. Savoirs intimes et pouvoirs raciaux en régime colonial*, Paris, La découverte, 2013 [2002].

reproductifs⁷... La famille n'est pas un objet nouveau. Au contraire, la modernité a fait d'elle un point nodal des politiques successives, un objet prioritaire du gouvernement des vies et des conduites.

Alors, pourquoi faire de notre époque un moment singulier ? Un paradoxe demeure, surprend et caractérise le temps présent. La famille ne semble plus aujourd'hui questionnée dans son principe, son existence ou sa nécessité. Si des affrontements demeurent, ce n'est plus pour opposer défenseurs et contempteurs de l'institution-famille. Les combats s'organisent davantage autour de la délimitation du *droit d'accès* à la famille (pour les homosexuel-le-s ou les transgenres, par de nouvelles techniques reproductives, par de nouvelles pratiques sociales, par une évolution des reconnaissances juridiques, etc.) Toujours, les prises de position se rejoignent autour d'un consensus implicite : la famille est un privilège, un besoin voire un destin.

Dès lors, et malgré leur violence, les controverses familiales qui font le moment actuel peuvent s'interpréter comme les deux faces opposées d'une même pièce. Si l'on se déchire sur ses contours ou la détermination de ses formes légitimes, tous défendent la famille *comme* « il faut défendre la société »⁸, voire défendent la famille *pour* défendre la société. Projets législatifs, décisions judiciaires ou interventions administratives qui touchent à l'objet « famille » sont questionnés, comme si l'institution que l'on qualifie si souvent de « sanctuaire », de « rempart » ou de « fondement », n'avait jamais été aussi fragilisée, menacée ou attaquée ; comme si la conquête des droits individuels n'avait comme horizon que l'accès à un privilège longtemps refusé ; comme si les oppositions ne concernaient que les populations traitées et les modalités applicables, et plus jamais la famille comme « mot d'ordre »⁹.

Une question d'ordre

En 1977, dans son livre emblématique *La Police des familles*¹⁰, Jacques Donzelot s'inscrivait dans une tradition critique¹¹ pour nous inviter à « prendre la mesure des diverses forces qui s'exercent sur [la famille] “de l'extérieur” et des divers instances et processus sociaux qui la définissent, la construisent, la régulent ou la légitiment »¹². S'inscrivant pour partie dans cette filiation, cet ouvrage entend saisir, à partir d'enquêtes empiriques conduites sur des objets actuels, les politiques de régulation qui se déploient *sur* et à *partir* de la famille. Car la violence des débats suscités par les évolutions juridiques récentes ou les controverses qui ponctuent l'agenda législatif ne doivent pas faire oublier que la politique familiale se détermine avant tout par le travail

⁷ Bibia Pavard, Florence Rochefort & Michelle Zancarini-Fournel, *Les lois Veil. Contraception 1974, IVG 1975*, Paris, Armand Colin, 2012.

⁸ Michel Foucault, « *Il faut défendre la société* ». *Cours au Collège de France, 1975-1976*, Paris, Gallimard-Le Seuil, 1997.

⁹ Pour Pierre Bourdieu, « s'il est vrai que la famille n'est qu'un mot, il est vrai aussi qu'il s'agit d'un mot d'ordre ou, mieux, d'une catégorie, principe collectif de construction de la réalité collective » (« À propos de la famille comme catégorie réalisée », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°100, 1993, p. 33).

¹⁰ Jacques Donzelot, *La Police des familles*, Paris, Minitext, 1977.

¹¹ Dans les années 1960 et 1970, de nombreux travaux renseignent et analysent la force des interventions publiques sur l'intimité familiale. Citons notamment Luc Boltanski, *Prime éducation et morale de classe*, Paris, Mouton, 1969 ; Philippe Meyer, *L'Enfant et la raison d'État*, Paris, Le Seuil, 1977 ; ou Robert Castel, *Le Psychanalyste*, Paris, Maspéro, 1973.

¹² Muriel Darmon, « Les "entreprises" de la morale familiale », *French Politics, Culture and Society*, 17 (3/4), 1999, p.1

quotidien des agents en charge de sa régulation, de son administration et de son traitement. En effet, si la force publique prescrit, par le droit, *qui* peut en être et *comment*, la famille fait aussi l'objet d'un pouvoir régulateur lorsque les institutions *travaillent avec* et *sur* les individus pour faire de leurs agencements privés des configurations normalisées et normalisantes.

Médecins, assistantes sociales, juges, psychologues, conseillers conjugaux, infirmières... Autant d'individus qui interviennent quotidiennement dans l'administration des familles et qui, selon des modalités propres, affirment un ordre singulier¹³. Lorsqu'il s'agit d'engendrer, d'aimer, d'éduquer, de procréer, en bref lorsqu'on est ou que l'on désire faire famille, rien n'est « naturel », instinctif ou spontané. Les possibles sont limités, et nos vies familiales régies par des demandes, des exigences et des prescriptions. En ayant pour rôle et pour fonction d'évaluer les agencements ou les désirs familiaux, d'énoncer les conditions requises pour y répondre, de mettre en ordre nos conduites et nos affects, ces acteurs discrets de la politique familiale exercent une charge de « police » au cœur des agencements intimes.

Si les sciences sociales ont déjà largement documenté l'encadrement de la famille, le discours critique qu'elles formulent se concentre principalement sur deux aspects complémentaires. D'une part, elles montrent que la régulation de la famille est un *processus historique*, et les agencements favorisés toujours des formes contingentes et arbitraires – alors même qu'elles tendent à être vécues et pensées comme « naturelles », universelles et constantes. Aux sciences sociales de procéder à la « généalogie de la morale familiale »¹⁴ ou, projet complémentaire, à l'anamnèse des interventions multiples qui ont conduit à la constitution progressive de la famille comme problème, enjeu et objet de gouvernement. D'autre part, les sciences sociales ont saisi à quel point la gestion institutionnelle des questions familiales traite de manière différentielle les populations, participant à produire et reproduire inégalités et hiérarchies. En effet, les formes de régulation se déploient différemment en fonction des sujets administrés : genre, classe, race, âge, sexualité, profession, nationalité... autant de dimensions qui influent sur la manière dont les sujets sont administrés, et leurs familles considérées¹⁵.

Ces apports sont considérables. Néanmoins, cette double perspective – historique et sociologique – peine parfois à rendre compte des situations contemporaines et des modalités pratiques par lesquelles la famille se gouverne. Ces dernières décennies, le traitement des questions familiales s'est vu profondément bouleversé par une pluralité de facteurs enchevêtrés : explosion des savoirs biologiques et des technologies d'aide à la procréation, reconnaissance (partielle et inaboutie) de la diversité des configurations familiales, évolution du travail social, diffusion et hybridation des savoirs de la psyché... Il est difficile de saisir les multiples forces qui agissent aujourd'hui et qui transforment la régulation sociale des familles. Or, face à ces

¹³ Voir par exemple : Delphine Serre, *Les coulisses de l'État social : enquête sur les signalements d'enfants en danger*, Paris, Raison d'agir, 2009 ; Dominique Memmi, *La Revanche de la chair : Essai sur les nouveaux supports de l'identité*, Paris, Le Seuil, 2014 ; Anne-Sophie Vozari, 2015, « "Si maman va bien, bébé va bien" ». La gestion des risques psychiques autour de la naissance », *Recherches familiales*, n°12, 2015, p.153-163.

¹⁴ Remi Lenoir, *Généalogie de la morale familiale*, Paris, Le Seuil, 2003.

¹⁵ Voir par exemple Coline Cardé, « La construction sexuée des risques familiaux », *Politiques sociales et familiales*, n° 101, 2010, p. 35-45 ; Sandrine Garcia, *Mères sous influence. De la cause des femmes à la cause des enfants*, Paris, La Découverte, 2011 ; Lorraine Odier, *Métamorphoses de la figure parentale. Analyse des discours de l'École des Parents de Genève (1950-2010)*, Lausanne, Antipodes, 2018

évolutions, il nous apparaît aujourd'hui nécessaire de proposer de nouveaux appareillages théoriques pour interroger les formes contemporaines d'intervention qui, dans un monde paradoxalement changeant et dynamique, parviennent à assurer une continuité : l'ordre des familles.

L'ethopolitique, un concept utile

Adoptant une perspective analogue, développée dans le cadre d'un programme de recherche conjoint¹⁶, les différentes contributions ici réunies examinent la manière dont la gestion institutionnelle de la reproduction et la filiation produit des attaches et fabrique du lien, du moins pour celles et ceux que l'on juge aptes à en bénéficier. À partir de cinq enquêtes distinctes sur l'adoption internationale (Sébastien Roux), les tests de paternité (Mélanie Gourarier), la GPA (Jérôme Courduriès), l'encadrement hospitalier des demandes d'aide à la procréation (Michela Villani) et le soin psycho-sanitaire de la dépression périnatale (Anne-Sophie Vozari), nous avons cherché à saisir les pratiques contemporaines d'administration de la famille. Principalement conduites en suivant une méthode ethnographique (par immersion de longue durée au sein des institutions étudiées), ces enquêtes nous ont amenés à observer des espaces publics ou privés au sein desquels la famille s'est révélée être, continuellement et conjointement, produite et validée, générée et légitimée, consacrée et encouragée – en un mot instituée¹⁷.

Or, si les pratiques observées diffèrent en fonction des objets étudiés, nous avons toutefois rencontré un phénomène similaire durant nos différentes enquêtes : la mise en ordre du familial s'effectue en grande partie par un travail sur la *psyché* – ou, pour le dire autrement, sur « l'intériorité » des sujets¹⁸. Les relations de pouvoir qui se tissent dans la relation entre sujets et institutions invitent les administrés à se transformer pour, progressivement, s'améliorer. Moins qu'une imposition ou une contrainte, le travail déployé au sein des espaces enquêtés cherche à susciter l'accord ou l'adhésion à une idée de la famille et, plus largement, à une certaine représentation de la vie souhaitable – pour soi comme pour autrui. L'encadrement qui s'exerce, sur les sujets qui souhaitent devenir parents et qui s'adressent à des institutions pour y parvenir, s'exprime sous la forme d'une technologie d'assujettissement/subjectivation spécifique¹⁹ : celle d'une invite à la réforme de soi qui encourage les individus à devenir, par et pour eux-mêmes, des sujets de valeur supérieure.

¹⁶ Programme public de recherche « Ethopol », financé par l'Agence Nationale de la Recherche et porté par Sébastien Roux (ANR-14-CE29-0002).

¹⁷ « La famille est [...] le produit d'un véritable travail d'institution, à la fois rituel et technique, visant à instituer durablement en chacun des membres de l'unité instituée des sentiments propres à assurer l'intégration qui est la condition de l'existence et de la persistance de cette unité », in Pierre Bourdieu, « À propos... », *op. cit.*, p. 34.

¹⁸ Nikolas Rose qualifie ces formes d'intervention de « gouvernement des âmes ». Cf. Nikolas Rose, *Governing the soul: The shaping of the private self*, Londres, Routledge, 1991.

¹⁹ Si l'articulation entre subjectivation et assujettissement traverse la plupart des écrits de Michel Foucault, elle a principalement été formulée et développée comme telle à la fin de sa vie. Voir notamment : Michel Foucault, *Le gouvernement de soi et des autres. Cours au Collège de France, 1982-1983*, Paris, Gallimard-Le Seuil, 2004.

Mais comment s'exerce ce rapport de pouvoir singulier ? D'une part, dans le cadre de la prise en charge de leurs désirs familiaux, les personnes accompagnées sont constamment incitées par les professionnels à verbaliser leurs désirs, les préciser, les reformuler, les repenser ou les justifier²⁰. Par les mots et, surtout, par le travail constant de réflexivité auquel ils se soumettent, les personnes sont régulièrement encouragées à reconsidérer leurs existences. Que veut dire être parent ? Comment penser ma demande et mes désirs ? Quel est le type d'enfant que je recherche ? Ai-je envers lui ou elle des sentiments normaux ? Constamment, les individus s'interrogent ; or, les questions qu'on leur adresse et qu'ils s'adressent à eux-mêmes ne sont jamais sans effets... D'autre part, ce questionnement régulier s'inscrit la plupart du temps dans un souci partagé. Dans les situations observées, les professionnels cherchent toujours à *faire le bien* et à *agir au mieux*, selon la définition qu'ils et elles s'en font, y compris lorsque leurs actions sont limitatives. Les agents que nous avons fréquentés travaillent dans ce qu'ils pensent être l'intérêt de leurs publics ; toujours (ou presque), leurs actions se déploient pour le bien de celles et ceux qui s'adressent à eux, qu'ils soient, par exemple, candidats à l'adoption, requérants pour une aide médicale à la procréation ou patients de la pédopsychiatrie.

Pour analyser ces formes de régulation, nous avons emprunté au sociologue britannique Nikolas Rose le concept « d'ethopolitique ». Le terme est construit sur le modèle de la biopolitique – la célèbre notion que Michel Foucault définit comme exercice du pouvoir sur la vie. Or, en remplaçant *bios* (la vie) par *ethos* (la manière d'être d'un individu), Rose cherche à caractériser une modalité de gouvernement qui se donne pour objet « l'ethos de l'existence humaine – les sentiments, la nature morale ou les principes directeurs des personnes, des groupes et des institutions »²¹. Mobilisé initialement pour décrire les « techniques de soi par lesquelles les sujets se jugent et agissent sur eux-mêmes pour devenir meilleurs qu'ils ne sont »²², le concept nous est apparu particulièrement heuristique pour comprendre certaines des logiques à l'œuvre sur nos différents terrains d'enquête. En effet, invitées à préciser leurs désirs familiaux, à les raffiner, à les spécifier, à les mettre en mots et, surtout, à s'interroger constamment sur la manière juste et bonne de les réaliser, les personnes que nous rencontrions vivaient un « accompagnement » qui les encourageait à se transformer pour s'améliorer, c'est-à-dire non seulement à agir sur leur *ethos* (leurs manières d'être), mais également à exercer ces actions de manière *éthique* (en suivant les nouveaux principes directeurs dont ils étaient désormais convaincus). Dès lors, si nous proposons bien de saisir ces formes de prises en charge comme des ethopolitiques, nous les entendons davantage comme *des actions à portée réflexive se donnant pour objectif premier l'auto-réforme libre et volontaire du sujet, orientée vers un idéal transformé et partagé*. Pour le dire autrement, si, suivant la célèbre formule de Michel Foucault, le pouvoir peut se saisir comme « une action sur les actions », les ethopolitiques, quant à elles, renvoient à l'une de ses formes singulières : une action sur les actions sur soi.

²⁰ Le poids prépondérant accordé à la parole fait écho aux analyses de Dominique Memmi sur le « gouvernement par la parole ». Voir notamment : Dominique Memmi, *Faire vivre et laisser mourir : le gouvernement de la naissance et de la mort*, Paris, La Découverte, 2003.

²¹ Nikolas Rose, « The Politics of Life Itself », *Theory, Culture & Society*, n° 18, 2001, p. 19.

²² *Ibid.*

Le recours à l'adoption, les pratiques de gestation pour autrui, les tests de paternité, le soin de la dépression périnatale et le traitement hospitaliers des demandes de FIV ont certes en commun de permettre la réalisation, la confirmation ou la poursuite d'une vie de famille. Mais, parce qu'ils touchent à la manière dont les institutions agissent sur nos désirs, leur analyse révèle aussi une nouvelle manière de contrôler les sujets, de les gouverner et de les faire adhérer à leur propre normalisation. Ainsi, l'ordre des familles n'est pas qu'un ordre social. Il est aussi, et peut-être surtout, le produit d'un travail sur soi et sur autrui, le résultat d'une gouvernementalité nouvelle dont la rationalité allie contrôle et liberté, normalisation et épanouissement, surveillance et autonomie. Dès lors, vivre la prise en charge institutionnelle de son désir familial c'est, aujourd'hui, faire l'apprentissage de la domestication de sa volonté ; c'est se soumettre, au nom du bien, à une discipline qui inculque une représentation située de la vie bonne ; c'est faire l'expérience, parfois heureuse, mais souvent douloureuse, de la force intime du pouvoir.